

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020 A 14 HEURES

N°6/2020 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES
SCOT

Date de convocation : 27/11/2020
Nombre de délégués présents : 21
Titulaires : 18
Suppléants votant : 3
Votants : 23 (dont 5 pouvoirs)

L'An Deux Mille vingt, le dix décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises Innoprod d'Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Élisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présidait la séance : Mme Élisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Mme Sarah LAURENS

Membres titulaires présents votant : Mesdames, Florence DURAND, Michèle SAUNAL, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Isabelle CALMET, Isabelle SOULET, Messieurs, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Grégory AVEROUS, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Yves CHAPRON, Robert GAUTHIER, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC

Membres suppléants présents votant : Messieurs Joël LOUP, Gérard FABRE, Christian CHAMAYOU

Membres excusés : Mesdames, Sandrine SANDRAL (pouvoir à Florence DURAND), Anne-Marie ROSE (pouvoir à Joël LOUP), Messieurs, Patrick CARAYON (pouvoir à Gérard PUECH), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Jean-Marc FARRE (pouvoir à Gérard FABRE), Jean-Luc CANTALOUBE



N°6/2020 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial avec notamment l'élaboration du SRADDET Occitanie 2040

La Fédération nationale des SCOT dispose notamment depuis avril 2012 d'un directeur permanent au service de ses adhérents et d'une déléguée référente en Occitanie.

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois adhère à cette association depuis sa création.

Le régime de cotisation appliqué depuis 2015 repose sur une cotisation d'un centime par habitant, avec une cotisation « plancher » de 300 euros (pour les SCOT dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants) et une cotisation « plafond » de 4 000 euros (pour les SCOT dont la population est supérieure à 400 000 habitants). Le nombre d'habitants de chaque établissement public adhérent sera extrait de la base nationale BANATIC du ministère de l'intérieur.

La cotisation pour l'année 2021 sera calculée à partir de la population du territoire du SCoT du Grand Albigeois fixée par la base nationale BANATIC du ministère de l'intérieur millésimée 2018 soit environ 103 000 habitants, ce qui correspondrait à un montant de l'ordre de 1030 €.

Le conseil syndical doit également désigner ses représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Le Comité,

Vu les statuts de l'association Fédération Nationale des SCoT,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du SCoT du 2 décembre 2020, d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT,

N°6/2020 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEois A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

↳ **DECIDE D'ADHERER** à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2021

↳ **DECIDE DE VERSER** à la Fédération Nationale des SCOT la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts, et précise que les crédits seront disponibles au budget 2021.

↳ **DECIDE DE DESIGNER** Madame Elisabeth Claverie, Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand albigeois, en tant que représentant titulaire du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,

↳ **DECIDE DE DESIGNER** Mme Sarah LAURENS, membre du bureau du Syndicat mixte du SCOT, en tant que représentante suppléante du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

↳ **DECIDE D'AUTORISER LA PRESIDENTE** à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés	23
Pouvoir(s)	5
Majorité absolue	12
Votes favorables	23
Votes défavorables	0
Nuls	0
Abstentions	0

Fait et délibéré
Le 10 décembre 2020
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

